



Chartres, le 2 mars 2017

Collège Jean-Moulin

Le Tribunal administratif donne raison à l'Etat !

Le juge des référés a décidé de suspendre la délibération du Conseil Départemental re-sectorisant les collèges de l'agglomération chartraine à la rentrée 2017. C'est une nouvelle victoire pour le collectif Jean-Moulin.

La décision du Tribunal Administratif d'Orléans donne raison à notre lutte contre le projet de fermeture du collège Jean-Moulin porté par le Conseil Départemental. En effet, en suspendant la nouvelle sectorisation devant s'appliquer à partir du 1^{er} septembre 2017, cette décision permet aux élèves et aux personnels de faire leur prochaine rentrée normalement et sereinement dans leurs collèges actuels : à Jean-Moulin pour les élèves relevant de son secteur actuellement, comme dans les autres collèges de l'agglomération qui étaient impactés par le projet du Conseil Départemental (Mathurin-Régnier, Victor-Hugo et Hélène-Boucher à Chartres, Jean-Monnet à Luisant et Soutine à Saint-Prest).

Suite à cette décision le Conseil Départemental se retrouve totalement isolé face à l'Etat et à l'ensemble de la communauté éducative. Il doit entendre les critiques et accepter de revoir son projet qui doit consister en un transfert de mur à mur du collège Jean-Moulin. Elèves, personnels et parents d'élèves ne comprendraient pas qu'il s'obstine dans un projet aussi unanimement rejeté.

La communauté éducative doit pouvoir maintenant assurer sereinement la préparation et le déroulement de la rentrée 2017 dans les collèges de l'agglomération chartraine.

Le collectif Jean-Moulin y sera particulièrement attentif.

Contact : **Pierre Licout**, co-secrétaire départemental de la FSU

Tel : 02 37 21 23 96 ou 06 81 03 68 10 - E-Mail : fsu28@fsu.fr